

EVALUATION

ETUDE EVALUATIVE DU DISPOSITIF DYNAMIC BOIS

SYNTHESE

**Nov.
2021**



EXPERTISES

REMERCIEMENTS

Membres du comité de suivi du dispositif Dynamic Bois

Jean-Marc AUBAN (CNPF)
Miriam BUITRAGO (ADEME)
Loïc COTTEN (Alliance Forêt Bois)
Gilles CROIZE-POURCELET (Ministère de la Transition Ecologique)
Pierrick DANIEL (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Louis-Marie DENOYEL (Ministère de la Transition Ecologique)
Alba DEPARTE (ADEME)
Aldric DE SAINT PALAIS (FNEDT)
Alexandre DOZIERES (Ministère de la Transition Ecologique)
Dominique EVRARD (DRAAF Hauts-de-France)
Adeline FAVREL (FNE)
Laure FERRIER (FNCOFOR)
Vincent FIDON (International Paper)
Pilar FUENTE (ONF)
Jérémy GLOAGUEN (ADEME)
Jonathan GRENIER (GCF)
Henri HUSSON (CRPF Nouvelle Aquitaine)
Sarah KHATIB (FNE)
Cédric LUNEAU (FIBOIS Grand Est)
Jérôme MOUSSET (ADEME)
François PASQUIER (FNEDT)
Xavier PESME (CNPF)
Sophie PITOCCHI (GCF)
Jean-François RAVISE (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Emmanuel RIPOUT (International Paper)
Isabelle SANNIE (ADEME)
Margarita TODOROVA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Veronique VELA RODRIGUEZ (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Stéphane VIADER (DRAAF Grand Est)

CITATION DE CE RAPPORT

DE GUERRY Benoît, SERGENT Arnaud, BANOS Vincent, LENGLET Jonathan, GLOAGUEN Jeremy, TALLIER Lucie, 2021. Etude évaluative du programme DYNAMIC BOIS, 32 pages
Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 2003C0014

Étude réalisée par DE GUERRY Benoît, SERGENT Arnaud, BANOS Vincent, LENGLET Jonathan, GLOAGUEN Jeremy et TALLIER Lucie pour ce projet cofinancé par l'ADEME

Coordination technique - ADEME : DEPARTE Alba / GLOAGUEN Jérémy

Direction/Service : Direction Bioéconomie et Energies renouvelables / Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	7
1.1. Origine et modalités du dispositif DYNAMIC BOIS	7
1.2. Enjeux de l'évaluation	8
2. OBJECTIFS ET METHODE DE L'EVALUATION	9
2.1. Objectifs	9
2.2. Variables étudiées et critères d'évaluation	9
2.3. Approche méthodologique	10
3. LES PROJETS ET LEUR CONTEXTE DE DEPLOIEMENT	11
3.1. Présentation générale des projets	11
3.2. Le contexte de déploiement des projets	12
3.2.1. Des forêts majoritairement feuillues et plutôt dominées par des « peuplements pauvres »	12
3.2.2. Un marché du bois énergie relativement atone	12
3.2.3. Un terreau partenarial plutôt fertile	12
3.2.4. Des opportunités en matière de complémentarité des financements	13
4. BILAN DE L'EVALUATION	14
4.1. Efficacité globale du dispositif	14
4.1.1. Un effet satisfaisant du dispositif sur l'animation des propriétaires forestiers et le développement forestier	14
4.1.2. Une très bonne efficacité du soutien à l'investissement matériel	15
4.1.3. Des ambitions en matière d'amélioration des peuplements loin d'être atteintes	15
4.1.4. Un effet du dispositif sur l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur difficile à mesurer	16
4.1.5. Un effet positif sur la dynamique partenariale et le lancement d'initiatives collectives	17
4.2. Efficience du volet Dynamelio	17
4.3. Cohérence du volet Dynamelio	19
4.3.1. Les effets dommageables du retard au démarrage du dispositif	19
4.3.2. Des critiques importantes sur la rigidité administrative et technique de Dynamelio	20
4.3.3. Une bonne coordination administrative en phase d'instruction	20
4.3.4. Une redondance des dispositifs d'aide à l'amélioration qui a quelquefois contribué à éclipser Dynamelio	21
4.4. Pertinence du volet Dynamelio	21
4.4.1. Pertinence sylvicole : un dispositif plus adapté aux travaux de transformation qu'à ceux de conversion ou de balivage	21
4.4.2. Pertinence environnementale : une prise en compte minimale des enjeux environnementaux et une faible intégration des acteurs compétents en la matière	22
4.4.3. Pertinence économique : un objectif ambitieux victime des conjonctures du marché de l'énergie	23
5. SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	24
5.1. Un dispositif innovant et ambitieux marqué par quelques problèmes d'ajustement technico-administratifs	24
5.1.1. Un portage institutionnel inédit et fécond	24
5.1.2. Une complémentarité opportune du couplage animation / investissement	24

5.1.3.	Un cadre administratif et financier adapté sur les volets investissement et animation mais à améliorer sur la partie amélioration des peuplements	25
5.1.4.	Des orientations techniques pour l'amélioration des peuplements à simplifier et des bonnes pratiques environnementales à favoriser	25
5.1.5.	Un système de suivi et de monitoring à généraliser	26
5.2.	Des dynamiques de projet hétérogènes qui témoignent de l'enjeu des partenariats forestiers et territoriaux.....	26
5.2.1.	Une diversité de configurations partenariales entre les acteurs forestiers et territoriaux.....	26
5.2.2.	Une expérience collective qui se consolide dans le domaine de l'animation de la propriété privée.....	27
5.2.3.	Des initiatives innovantes dont la diffusion doit être renforcée.....	27
6.	CONCLUSION / PERSPECTIVES.....	28
	INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX.....	29
	SIGLES ET ACRONYMES	30

RÉSUMÉ

En 2015 et 2016, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont sélectionné 43 projets destinés à mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes d'amélioration forestière et de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici était non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité et l'efficience opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif en matière de pertinence et de cohérence à l'aune des contextes et enjeux nationaux et territoriaux.

Par rapport aux objectifs ambitieux définis au lancement du programme, l'efficacité est très satisfaisante pour les volets « Animation » et « Investissement matériels et immatériels » qui ont contribué à redynamiser la gestion forestière et la filière de mobilisation du bois dans des territoires marginalisés. En revanche l'efficacité du volet « Amélioration sylvicole » est beaucoup moins bonne dans la mesure où la réalisation des chantiers en surface et en volume de bois mobilisé ne dépasse pas 20% des objectifs initiaux.

L'analyse de l'efficience du volet « Amélioration sylvicole » montre une grande hétérogénéité entre les projets qui relève autant des stratégies mise en œuvre par les partenaires (notamment en matière d'animation et de coordination) que de facteurs contextuels liés à la pertinence des modalités administratives et financières du dispositif par rapport aux enjeux forestiers territoriaux (conditions sylvicoles, morcellement foncier, marché du bois énergie) ou encore à la cohérence du dispositif par rapport aux autres dynamiques régionales (aides complémentaires).

A l'issue de cette évaluation qualitative et quantitative du dispositif DYNAMIC BOIS les recommandations formulées consistent (i) à encourager les initiatives partenariales et territorialisées d'appui au développement forestier, (ii) à préconiser un ajustement des conditions administratives et financières des dispositifs de soutien à l'investissement forestier afin d'en simplifier l'accès et de promouvoir des itinéraires sylvicoles plus diversifiés, et (iii) à soutenir l'ensemble des dynamiques de projet qui peuvent contribuer non seulement à l'émergence mais surtout à la diffusion de pratiques innovantes dans le domaine de la gestion forestière et de la mobilisation des bois.

ABSTRACT

In 2015 and 2016, two Calls for Expressions of Interest (AMI) launched by ADEME, in partnership with the Ministry of Ecological Transition and the Ministry of Agriculture and Food, selected 43 projects intended to implement innovative and structuring actions for forest improvement and wood mobilization for the heating plants funded by the Heat Fund and for other user sectors.

The aim of the evaluation proposed here was not only to measure and analyze, at the level of each project, the effectiveness and operational efficiency of the actions and investments carried out, but also to provide elements for a strategic diagnosis of the program in terms of relevance and coherence in the light of national and territorial contexts and issues.

Compared to the ambitious objectives defined at the launch of the program, the effectiveness is very satisfactory for the "Animation" and "Tangible and intangible investments" components, which have contributed to revitalizing forest management and the wood mobilization sector in marginalized territories. On the other hand, the effectiveness of the "Silvicultural Improvement" component is much less good insofar as the results in surface and volume of wood does not exceed 20% of the initial objectives.

The analysis of the efficiency of the "Silvicultural Improvement" component shows a great heterogeneity between the projects, which is as much a result of the strategies implemented by the partners (particularly in terms of coordination and facilitation) as of contextual factors related to the relevance of the administrative and financial terms of the system in relation to the local forestry issues (silvicultural conditions, land fragmentation, wood energy market) or to the coherence of the system in relation to the other regional dynamics (additional funds for forest investment).

To conclude this qualitative and quantitative evaluation of the DYNAMIC BOIS program we provide the following recommendations : (i) encouraging partnerships and territorial initiatives to support forestry development, (ii) recommending an adjustment of the administrative and financial conditions of the forestry investment support systems in order to simplify access and promote more diversified silvicultural itineraries and (iii) to support all project dynamics that can contribute not only to the emergence but also to the dissemination of innovative practices in the field of forest management and wood mobilization.

1. Introduction

1.1. Origine et modalités du dispositif DYNAMIC BOIS

Le dispositif DYNAMIC BOIS a émergé dans un contexte de tension sur la mobilisation de la ressource forestière et dans une volonté de relance de l'industrie du bois. Dans le cadre **des échanges interministériels** qui se sont déroulés à la signature du Contrat Stratégique de la filière bois en 2014, il a ainsi été décidé d'allouer une partie des ressources du Fonds chaleur à une action de mobilisation du bois dans la perspective de renforcer **le couplage entre la politique de promotion des énergies renouvelables et la politique de soutien à la filière forêt-bois**.

En application de cette décision interministérielle, les services de l'ADEME, du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se sont entendus sur l'opportunité de mettre en œuvre une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), organisée en deux phases (2015 et 2016), pour identifier une **série de projets territoriaux de développement forestier**. Le recours à un AMI se justifiait par la volonté d'inciter à l'émergence de dynamiques collectives territoriales associant une grande diversité d'acteurs forestiers et territoriaux. Ces projets territoriaux devaient ainsi démontrer leur capacité à organiser **une animation collective** autour des enjeux et des outils de mobilisation de la ressource forestière (Volet 1), à déployer **des dispositifs d'aides individuelles à l'investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers** (Dynamelio – Volet 2) et à **l'investissement matériel et immatériel** dans la chaîne de collecte de la biomasse (Volet 3). Les projets devaient aussi démontrer leur capacité à articuler les actions de mobilisation de la biomasse forestière avec l'approvisionnement des chaufferies présentes à l'échelle du bassin d'approvisionnement. Les dispositifs d'animation et d'investissement matériel/immatériel ont été financés par le Fonds chaleur (38,5 M€ programmés), le dispositif DYNAMELIO a été financé à 50% par le Fonds Chaleur (10,7 M€ programmés) et à 50% par le FFTE (10 M€ programmés). Sur les 59,2 M€ programmés, **37 M€ d'aides ont effectivement été attribuées**, ce qui correspond à un montant total d'investissements réalisés dans le cadre du programme de 89,7 M€ (Figures 1 et 2).

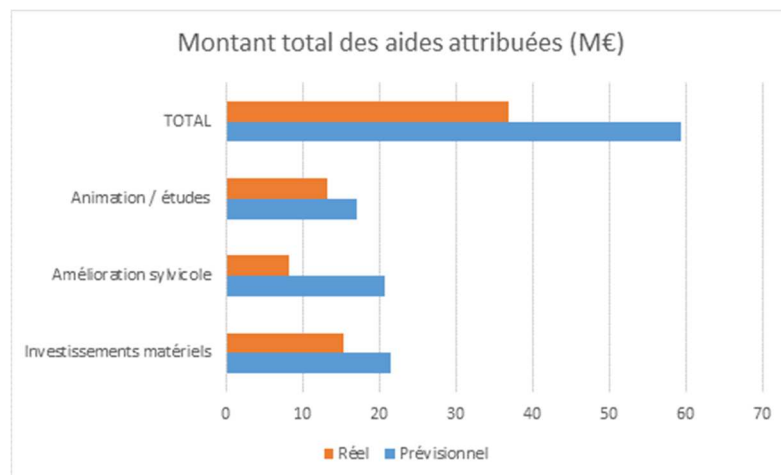


Figure 1 Montant total des aides programmées et attribuées dans le cadre du dispositif DYNAMIC BOIS (en M€)

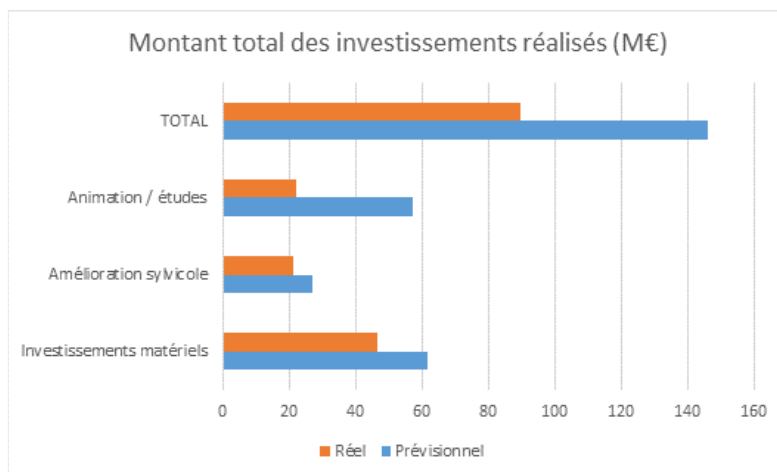


Figure 2 Montant total des investissements prévus et réalisés dans le cadre du dispositif DYNAMIC BOIS (en M€)

1.2. Enjeux de l'évaluation

Deux AMI DYNAMIC BOIS ont donc été successivement lancés en 2015 et 2016 par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les deux appels visaient à faire émerger des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers. L'enjeu était d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires.

Au total les **43 projets lauréats de cet AMI DYNAMIC BOIS** couvrent l'ensemble des régions métropolitaines et se déploient pour une durée de 3 à 4 ans (extension pour certains jusqu'à mi-2020). Les conditions de leur mise en œuvre varient selon les projets et les enjeux territoriaux identifiés. Toutefois ils ont en commun de proposer une dynamique d'expérimentation innovante de gestion et de valorisation de la ressource forestière sur la base d'un programme d'investissement ciblé (récolte et sylviculture) et d'une démarche partenariale territoriale.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici est non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, **l'efficacité opérationnelle** des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'**apporter des éléments de diagnostic stratégique** sur le dispositif dans son ensemble à l'aune des enjeux actuels et futurs de renouvellement forestier et de mobilisation des bois.

2. Objectifs et méthode de l'évaluation

2.1. Objectifs

Le champ de l'évaluation couvre les 43 projets lauréats des AMI DYNAMIC BOIS 2015 et 2016.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- D'analyser les conditions de mise en œuvre du dispositif sur les plans quantitatif et qualitatif, via différentes entrées :
 - A l'échelle des projets et à l'échelle du dispositif ;
 - Selon les 3 axes (investissements matériels, animation, amélioration des peuplements) ;
 - A différents horizons temporels : à court terme (à l'issue des projets) et sur le long terme (impacts post DYNAMIC BOIS).
- D'analyser le dispositif DYNAMIC BOIS à travers des critères d'évaluation permettant d'apprécier sa performance et de définir les facteurs de blocage ou de réussite.

2.2. Variables étudiées et critères d'évaluation

La démarche d'évaluation a consisté dans un premier temps à caractériser les projets dans leurs différentes dimensions à travers 4 grandes variables :

- Les objectifs : il s'agit de l'ensemble des actions programmées au lancement des projets et des impacts attendus au regard d'un ou plusieurs des volets d'actions définis par le dispositif ;
- Le contexte : il s'agit des conditions locales et régionales (socio-économiques, forestières et politiques) de déploiement des projets ;
- Les moyens : il s'agit de l'ensemble des moyens (humains, organisationnels et financiers) mobilisés pour atteindre les objectifs ;
- Les résultats : il s'agit des réalisations et des impacts effectivement obtenus par les projets à l'issue de leur déploiement.

Dans un deuxième temps, l'évaluation s'est intéressée à la relation entre ces différentes variables (Figure 1) afin d'apprécier la performance du dispositif et d'expliquer les variations observées dans les résultats obtenus par chacun des projets. **A noter que cette approche analytique s'est tout particulièrement intéressée à l'analyse du volet Dynamelio dont l'efficacité a été la moins bonne** mais qui constituait un pilier important du dispositif et qui offrait l'opportunité de mieux comprendre les conditions de couplage entre une action d'animation et une action de soutien à l'investissement forestier. C'est également sur ce volet que portaient le plus d'indicateurs de suivi, ce qui a permis d'avoir de nombreuses données chiffrées à analyser. Ces critères d'évaluation sont :

- L'efficacité : elle compare les résultats atteints avec les objectifs fixés au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts de réalisation et de pouvoir les analyser ;
- L'efficacité (du volet Dynamelio) : elle analyse les résultats obtenus en fonction des moyens investis. La question centrale que pose le critère d'efficacité est de savoir si les projets ont été mis en œuvre de manière optimale ;
- La cohérence (du volet Dynamelio) : elle évalue si les moyens mis en œuvre sont adaptés pour atteindre la stratégie et les objectifs définis. L'étude des contextes régionaux et infra-régionaux nous permet de prendre en compte la cohérence externe du programme face aux autres politiques forestières ;
- La pertinence (du volet Dynamelio) : elle permet d'évaluer l'adaptation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et aux enjeux identifiés du territoire, de la filière économique, etc.

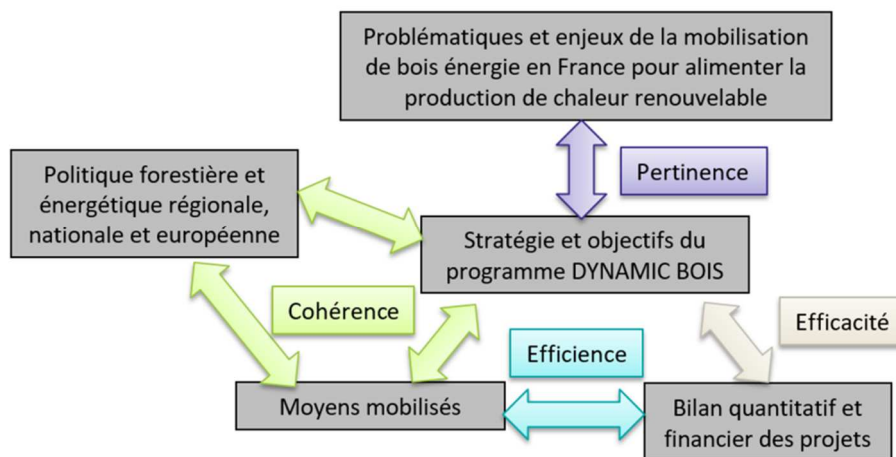


Figure 3 Critères d'évaluation du programme DYNAMIC BOIS

2.3. Approche méthodologique

Les sources d'informations utilisées sont réparties en **quatre blocs de travail** ayant chacun leurs objectifs et leurs méthodes d'acquisition (Figure 2). Les deux premiers volets ont permis d'alimenter les bases de données quantitatives et qualitatives qui se veulent exhaustive pour l'ensemble des projets. Les deux derniers volets ont eu un rôle d'approfondissement sur quelques exemples sélectionnés au cas par cas.

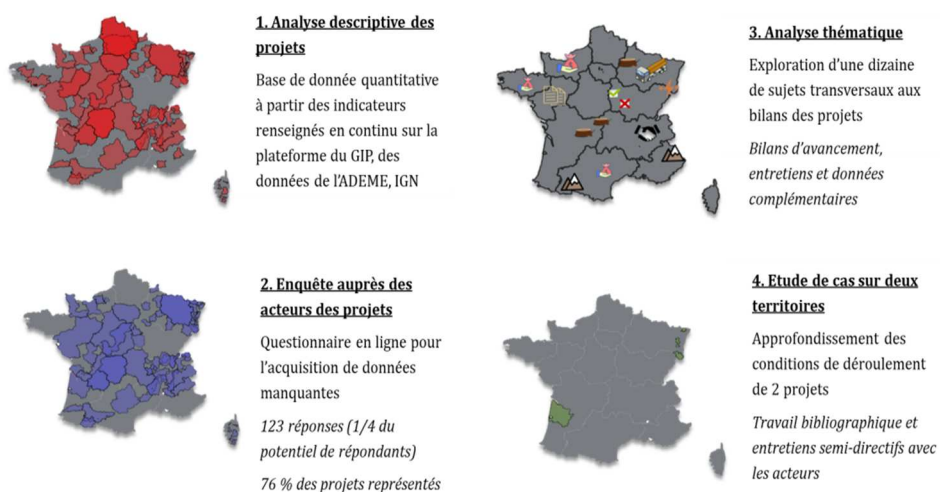


Figure 4 Démarche méthodologique

3. Les projets et leur contexte de déploiement

3.1. Présentation générale des projets

Les 43 projets se répartissent de manière assez homogène sur tout le territoire métropolitain (Figure 3). Chaque grande région administrative bénéficie d'au moins 2 projets sur son territoire (à l'exception de la Corse qui se limite à un projet). Les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est sont les plus fournies avec respectivement 8 et 5 projets sur leur territoire. Au total, ils permettent de couvrir **61,6 % du territoire français métropolitain et 58,6 % de sa surface forestière.**

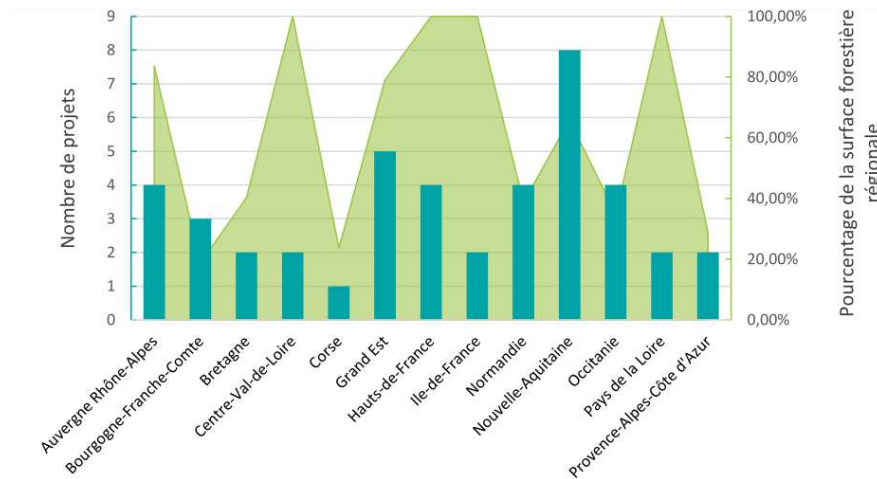


Figure 5 Répartition des projets DYNAMIC BOIS sur le territoire national

Ce sont 37 acteurs différents, publics ou privés, qui ont été les porteurs des 43 projets DYNAMIC BOIS. Ces acteurs ont été classés en 4 catégories (Figure 4) : les CRPF, délégations régionales de l'établissement public CNPF, sont en charge du développement de la gestion durable des forêts privées ; les opérateurs économiques regroupent l'ensemble des acteurs privés offrant sur le marché la réalisation de travaux ou d'ouvrages, la fourniture de produits ou la prestation de service ; les interprofessions sont des associations de professionnels de la filière forêt-bois ; les collectivités territoriales. Les acteurs privés, et particulièrement les coopératives forestières, ont été fortement moteurs dans la proposition de projets puisque ce sont **40% des AMI qui sont portés par des opérateurs économiques.** Le reste des projets est bien réparti entre un pilotage par les interprofessions, les CRPF et les collectivités locales.

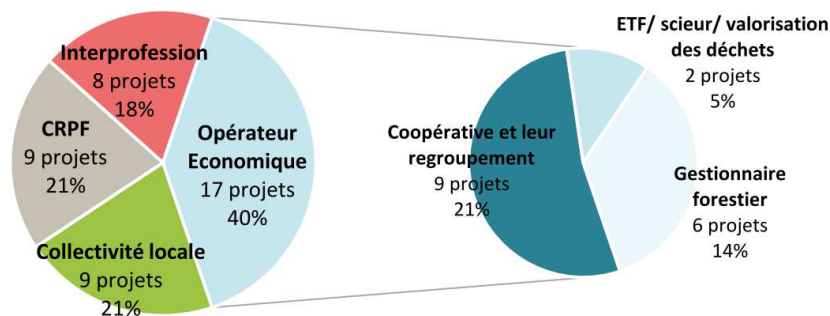


Figure 6 Répartition des projets DYNAMIC BOIS selon la catégorie des coordinateurs

3.2. Le contexte de déploiement des projets

3.2.1. Des forêts majoritairement feuillues et plutôt dominées par des « peuplements pauvres »

Le taux de surface forestière des projets peut s'élever de 6% à 73% mais la moyenne des projets est à 30%, ce qui correspond à la proportion de forêts à l'échelle nationale. La moyenne des projets se situe à près de **80 % de surface forestière dominée par les feuillus** (Figure 5) mais on distingue 3 projets dont cette part est inférieure à 50 %. Enfin, 80% des acteurs interrogés considèrent que ces zones forestières comportent une proportion modérée voire plus importante de « peuplements pauvres » dans le contexte forestier de leur territoire (Figure 6).

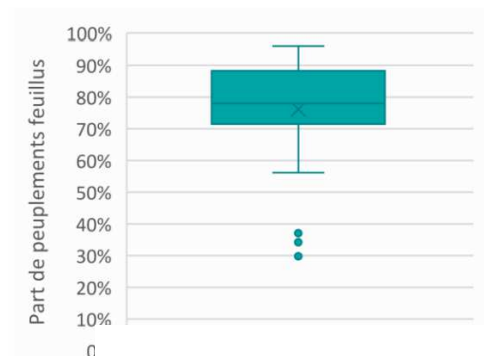


Figure 8 Diagramme en boîte du pourcentage de peuplements forestiers principalement feuillus des projets

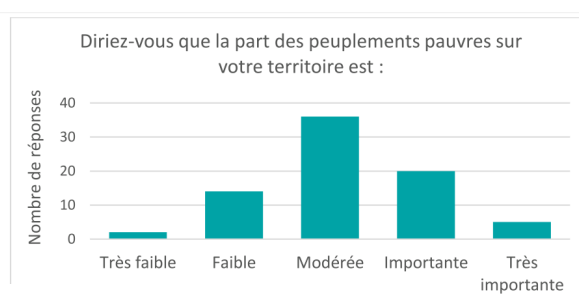


Figure 7 Perception de l'importance de la part des peuplements pauvres sur le territoire des projets

3.2.2. Un marché du bois énergie relativement atone

Au cours de la période de déploiement du dispositif DYNAMIC BOIS le dynamisme qu'avait connu le marché du bois énergie lors des années précédentes s'est notablement ralenti. La diminution de la demande s'est traduite par **une diminution des prix et par un ralentissement de l'activité des principaux opérateurs** (Figure 7). Cette situation s'explique par la baisse de la compétition pour l'approvisionnement avec les industries de la trituration qui ont développé l'usage des produits recyclés, par la baisse du prix des énergies fossiles, par l'importance des stocks réalisés les années précédentes et par les conditions météorologiques.

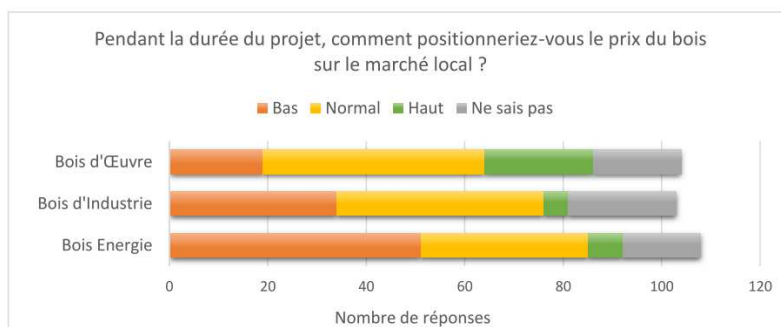


Figure 9 Perception du niveau des prix du bois

3.2.3. Un terreau partenarial plutôt fertile

La grande majorité des projets s'inscrivent **dans la continuité et la complémentarité d'actions territoriales passées** et 61 % des enquêtés ont précisé qu'ils avaient déjà travaillé avec les acteurs partenaires de l'AMI sur d'autres démarches opérationnelles. L'ancrage des projets DYNAMIC BOIS dans une dynamique territoriale a pu être relevé à travers le dossier de candidature et les réponses ouvertes de l'enquête. Beaucoup d'entre eux font suite à des Chartes Forestière de Territoire (CFT) et/ou des Plans de Développement de Massif (PDM). On relève souvent une cohérence avec les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) qui pouvaient identifier les territoires des projets DYNAMIC BOIS comme prioritaire pour le développement forestier, notamment en localisant les

gisements additionnels à mobiliser. Certains autres projets s’inscrivaient dans une grande pluralité de dynamiques existantes. On retrouve des actions en lien avec les Plans d’approvisionnement territoriaux (PAT), avec la politique des Parcs Naturel Régionaux (PNR), avec les objectifs de consommation de bois du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ou les objectifs de développement du territoire avec le LEADER, etc. On retrouve des objectifs communs avec l’Agenda 21 des collectivités et dans les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, notamment celles impliquées dans une démarche Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte (TEPOS) ou dans un contrat d’objectif de chaleur renouvelable.

3.2.4. Des opportunités en matière de complémentarité des financements

Seuls 2 projets sur les 32 ayant répondu à l’enquête déclarent n’avoir bénéficié d’aucun dispositif d’aide publique ou privé autre que Dynamelio pour l’amélioration des peuplements sur la durée du projet (Figure 8). Pour les autres projets, de nombreux dispositifs d’aide se superposent, avec la présence dans la moitié des cas des aides régionales et européennes, et dans certains cas de la complémentarité avec des dispositifs privés de soutien à l’investissement forestier.

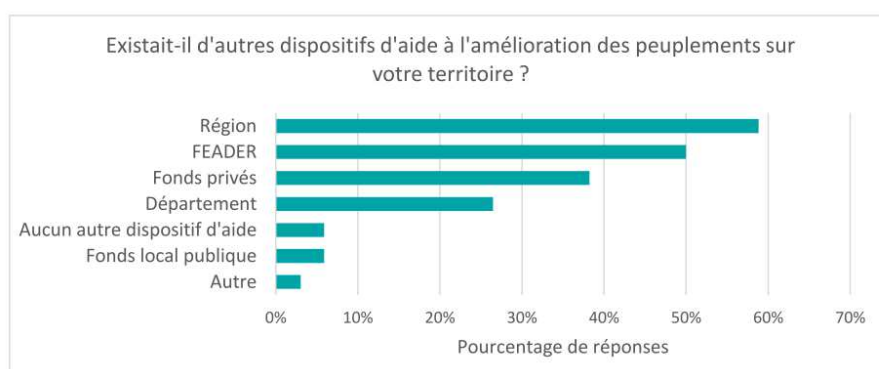


Figure 10 Diversité des dispositifs d'aide existants sur le territoire des projets

4. Bilan de l'évaluation

4.1. Efficacité globale du dispositif

4.1.1. Un effet satisfaisant du dispositif sur l'animation des propriétaires forestiers et le développement forestier

29 100 propriétaires ont pu bénéficier des actions d'animation des 43 projets sur un objectif de 39 600 propriétaires visés. Ce sont les réunions d'informations qui ont été privilégiées par les projets et qui permis de sensibiliser le plus grand nombre de propriétaires forestiers.

Les actions d'animation dans leur ensemble ont été prolifiques pour le démarchage des propriétaires, l'interpellation des élus et la sensibilisation du grand public aux enjeux forestiers et au sujet du bois énergie. Le programme a eu un réel effet pour augmenter la fréquence des événements de communications, des réunions d'informations et autres diagnostics individuels sur des territoires rarement prospectés (Tableau 1).

Action d'animation	Nombre de projets ayant mené l'action	Nombre d'actions menées par les projets			
		minimum	maximum	moyenne	Ecart type
Démarchage individuel	34	1	153	15	27
Réunion d'information	40	1	102	23	26
Formation collective	25	1	26	8	6
Visite terrain	36	2	510	103	118

Tableau 1 Paramètres de position des variables d'actions d'animation pour les projets qui en ont menées

Les nombreuses visites terrains ont ainsi permis la rédaction de 2 300 nouveaux documents de gestion durable sur 72 000 ha (Figure 9). Cela correspond à **42 % de l'objectif en nombre de DGD et plus de 180 % de l'objectif en surface**. Cette différence dans l'atteinte des deux objectifs s'explique par la nature des documents mis en œuvre. Les documents s'adressant à de grosses propriétés (PSG, aménagements forestiers) représentent près de 30% du nombre total de documents pour plus de 70% de la surface totale agréée.

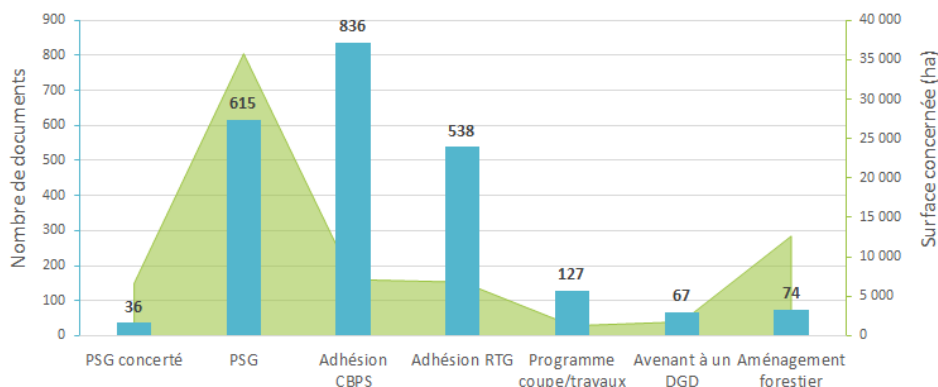


Figure 11 Nombre de nouveaux documents de gestion durable par catégorie et surfaces associées

Enfin, les projets ont contribué à créer **127 nouvelles structures de regroupement pour une surface correspondante de 24 000 ha** (Figure 10). Mais la grande majorité de ces structures ne sont que des regroupements informels dont la pérennité n'est pas assurée.

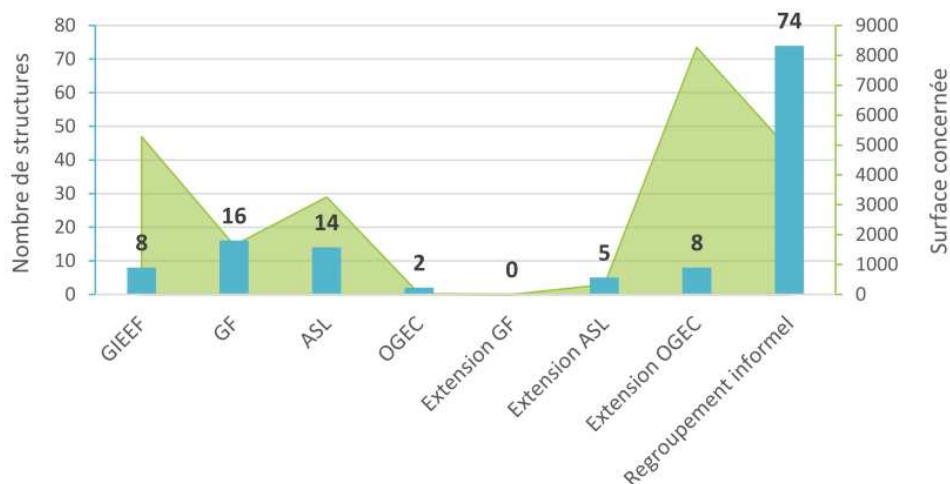


Figure 12 Nombre de nouvelles structures de regroupement par catégorie et surfaces associées

4.1.2. Une très bonne efficacité du soutien à l'investissement matériel

Les projets ont réalisé 286 investissements sur 873 programmés, soit 33 % de l'objectif en nombre mais **75 % de l'objectif en montant investi** (Figure 11). La faible réalisation en nombre est due à la sous-réalisation des places de dépôt alors qu'elles représentaient les $\frac{3}{4}$ des investissements programmés. La cause principale de cet échec est évidemment la **sous-réalisation du volet des travaux en forêt** qui lui était directement lié.

Les résultats en termes d'investissements matériels, comprenant les machines d'exploitation forestière et les équipements de préparation de combustible sont par contre excellents car **94 % de l'objectif en nombre a été atteint**. Les machines d'exploitation acquises étaient finalement moins spécialisées que prévu au travail sur des bois de qualité bois énergie (BE). Cela permettait aux professionnels de gagner en souplesse dans le contexte économique défavorable au BE.

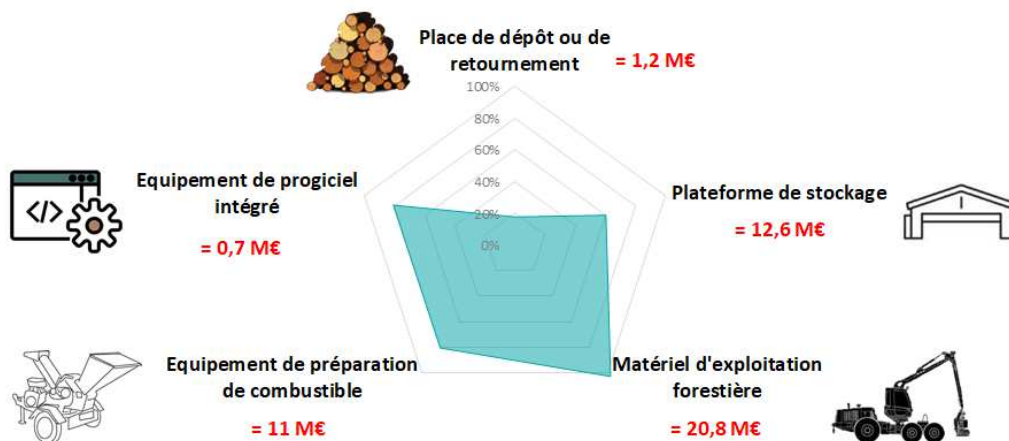


Figure 13 Réalisation de l'objectif consolidé en nombre d'investissements

4.1.3. Des ambitions en matière d'amélioration des peuplements loin d'être atteintes

Les projets ont engagé des dossiers de demande d'aide pour l'amélioration de 6 400 ha sur les 37 700 ha attendus (Figure 12). Cela représente **17 % de l'objectif consolidé à l'échelle nationale**. L'exploitation de ces parcelles subventionnées devrait permettre de mobiliser 720 000 m³ de bois toute qualité

confondue sur les 3 456 000 m³ attendus (Figure 13). Cela représente **21 % de l'objectif consolidé à l'échelle nationale**.

Il faut toutefois noter que l'animation a conduit à la réalisation d'un certain nombre de chantiers en dehors du dispositif Dynamelio. Ils n'ont certainement pas tous été déclarés mais les porteurs de projet ont fait remonter au total **2 500 ha de travaux qui auront pu être réalisés grâce aux actions d'animations de DYNAMIC BOIS mais sans subvention**. Contrairement aux travaux subventionnés par le dispositif Dynamelio, les dossiers hors Dynamelio sont beaucoup plus portés sur les opérations de balivage que de transformation. Les travaux d'amélioration représentent 60 % de la surface réalisée hors Dynamelio (dont on connaît la nature), 29% en transformation et 11% en conversion.

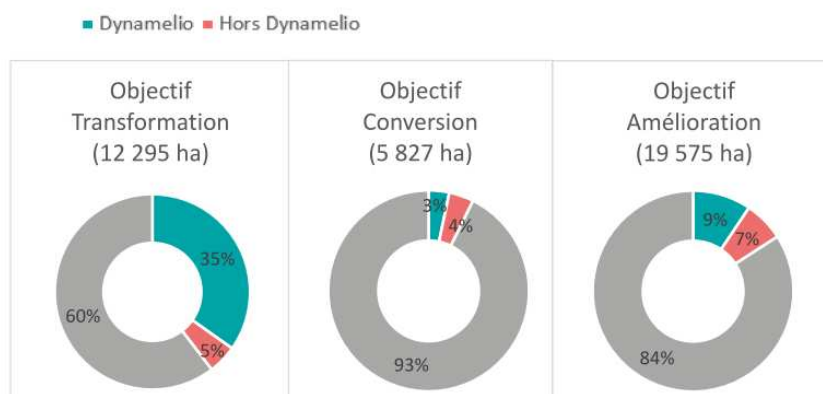


Figure 14 Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en surface travaillé selon les types de travaux

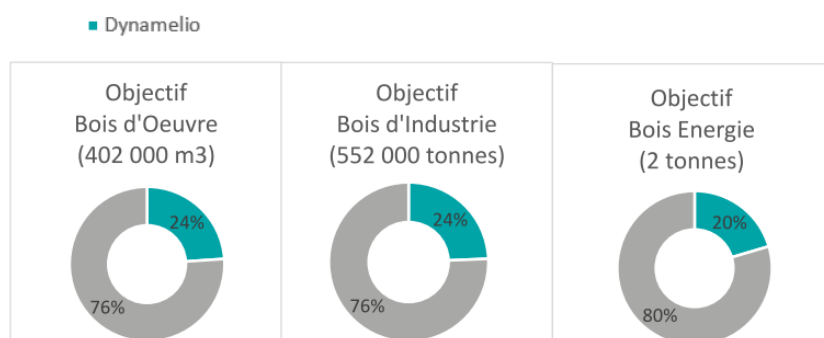


Figure 15 Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume récoltés selon la qualité des bois

Il faut néanmoins discuter la validité de cette mesure de l'efficacité basée sur des objectifs qui nous paraissent largement sur évalués. La consolidation des objectifs individuels des projets a fait l'objet d'une importante communication de la part de l'ADEME et de ses partenaires, créant ainsi beaucoup d'attentes concernant les résultats du programme en matière de possibilité de déploiement de Dynamelio. Or les objectifs d'amélioration des peuplements et de mobilisation de bois annoncés par les projets avant le commencement du programme sont apparus trop ambitieux dans le contexte de ralentissement du marché du bois énergie et à l'annonce des règles d'éligibilité et des conditions d'application des aides.

4.1.4. Un effet du dispositif sur l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur difficile à mesurer

L'un des objectifs du programme DYNAMIC BOIS était d'établir un lien entre la mobilisation de biomasse et l'approvisionnement des chaufferies aidées par le Fonds Chaleur. Toutefois, il a été très difficile de savoir quelles ont été les chaufferies approvisionnées par des plaquettes provenant de chantiers Dynamelio et de vérifier les engagements des projets sur une vente préférentielle aux chaufferies du Fonds Chaleur. Le peu de remontée d'informations concernant le devenir des bois exploités sous Dynamelio illustre la difficulté que représente le suivi de la traçabilité des produits. Il semble néanmoins que les volumes de bois additionnel ont préférentiellement servi à alimenter les contrats d'approvisionnement déjà en place entre les producteurs de plaquettes et les chaufferies des territoires.

Quelques projets se sont aussi appuyés sur le programme pour **amorcer une montée en compétence de ces entreprises productrices de bois énergie** par l'adhésion à des certifications telles que CBQ+ ou des labels de qualité des combustibles Alsaciens. De nombreuses entreprises et techniciens ont aussi pu se former et approfondir leurs connaissances des chantiers de BE. Les partenariats notamment avec le FCBA ont permis de mener des études technico-économique sur des chantiers tests de récolte de bois énergie, de criblage des plaquettes forestières, de séchage sur les plateformes, etc. Le programme a donc été, dans certains territoires, **riche en expérience et en acquisition de compétences pour le développement de la filière bois-énergie**.

4.1.5. Un effet positif sur la dynamique partenariale et le lancement d'initiatives collectives

DYNAMIC BOIS a eu un **effet positif sur la structuration des professionnels de la filière forêt-bois**. Plus de la moitié des collectifs d'acteurs des projets avaient déjà l'habitude de travailler ensemble, ce qui a facilité la concertation pour le dépôt des candidatures aux AMI. Les résultats ont en outre montré une forte amélioration de certains aspects de l'ingénierie territoriale sur la période du programme. On peut citer la **meilleure coordination des activités du CRPF et des gestionnaires forestiers privés ou des gestionnaires entre eux**.

Il faut aussi mettre en avant le travail important conduit dans de nombreux projets pour réaliser des actions collectives associées à une diversité de thématique en lien avec leurs enjeux territoriaux. On peut citer en exemple ces différentes initiatives :

- Coopération public/privé : Création d'une plateforme informatique spécifique pour le partage et la mise en œuvre de chantiers publics-privés en collaboration avec le FCBA
- Lien avec le monde agricole : Expérimentation pour l'intégration du bois bocager dans l'approvisionnement d'une chaufferie et ainsi trouver un débouché à cette ressource ;
- Structuration de l'amont forestier : Lancement du CARED pour la formation de techniciens forestiers et répondre au besoin de monter en compétence des professionnels de la filière ;
- Sensibilisation du public : Plans de communication ambitieux pour faciliter l'acceptabilité de la récolte et de l'activité forestière en ayant recours à une consultante indépendante (Analyse média, interview journalistes, enquêtes qualitative et quantitative).

Cette mobilisation des acteurs s'est donc aussi étendue localement aux professionnels de la filière agricole sur des expérimentations pour l'exploitation de bois bocagers.

Une preuve de la réussite de ce fonctionnement partenarial est la **volonté affichée par les acteurs de poursuivre leur collaboration vers de nouveaux projets**. Certaines collectivités, ayant perçu l'intérêt de ce dispositif et de la dynamique initiée, ont prévu de porter leur propre stratégie forestière au profit des propriétaires et des entreprises de la filière locale. Ces effets positifs ne sont toutefois pas généralisés pour l'ensemble des projets et certains ont même vu la cohésion des collectifs d'acteurs se détériorer.

4.2. Efficiences du volet Dynamelio

Les 6 400 ha améliorés et 720 000 m³ mobilisés ont nécessité un coût total de **21,3 M€ d'investissements forestier et 19,2 M€ d'animation** (sans compter les études). Cela représente 8,3 M€ d'aide à l'investissement (Dynamelio) et 11,9 M€ d'aide à l'animation. A noter qu'on dénombre un total de 254 000 propriétaires forestiers sollicités par les 43 projets avec une réponse obtenue pour 29 100 d'entre eux. L'efficacité des moyens d'animation est de **1 propriétaire mobilisé pour 9 contactés**.

Les données de moyen et de résultats nous ont permis de répartir les projets selon 3 classes d'efficacité (Tableau 2) sur la base de la performance des projets sur le volet Dynamelio (résultats du volet amélioration par rapport aux moyens d'animation engagés).

	Efficiences + (10 projets)	Efficiences ~ (24 projets)	Efficiences - (9 projets)
Animation des propriétaires	Efforts importants Bonne répartition des actions entre CRPF, gestionnaires et coop	Stratégies déficientes : vagues de défaitisme des partenaires devant les blocages initiaux → peu de démarchage individuel	Efforts importants mais stratégies imprécises : pas de ciblage des peuplements pauvre, incitation DGD, départs de chargé de mission

Surface moyenne dossiers	11,6 ha	9,4 ha	6,8 ha
Taux de concrétisation dossier/visite	33 %	14 %	7 %
Autres dispositifs d'aide	Complémentarité	Forte concurrence	Concurrence
Autres distinctions	Aide apportée par le porteur dans les démarches administratives. Proximité avec les services instructeurs	Très prolifique dans la réalisation d'études originales et d'initiatives au bénéfice de la filière	Situation d'impuissance face au peu d'intérêt des propriétaires sur les petits territoires

Tableau 2 **Typologie** des projets selon le rapport moyen d'animation propriétaires/résultats amélioration

Les projets de forte efficacité (+) :

Les projets avec une bonne efficacité n'avaient pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble et la dynamique d'implication des partenaires n'était pas meilleure qu'ailleurs. Par contre ils se caractérisent par des **efforts importants menés en matière d'animation**, bien répartis entre les CRPF, les gestionnaires forestiers, et les coopératives quand elles étaient présentes. Ces projets ont réussi à **sensibiliser le plus grand nombre de propriétaires** que ce soit par démarchage, fréquentation des réunions d'informations ou rencontres individuelles lors de visites terrain, et ce pour des coûts d'animation équivalents voire inférieurs aux autres projets.

Un avantage certain de ces projets est d'une part le **très bon taux de concrétisation** observé par rapport aux autres catégories qui s'explique notamment par le fait que ces projets ont préférentiellement ciblé de plus « gros » propriétaires que les autres projets. D'autre part, les territoires des projets se situent quasiment tous dans un **contexte de complémentarité avec les autres dispositifs d'aide publique** et non de concurrence comme pour les autres projets de classe d'efficacité inférieure. Enfin, ces projets ont souvent été **proactifs pour faciliter la compréhension et le déploiement du dispositif Dynamelio**. De nombreuses rencontres sur le terrain avec les services instructeurs (ADEME, DDT et DRAAF) ont permis une meilleure appropriation de l'aide par les partenaires et une lecture commune des limites et tolérances propres à chaque projet pour le dépôt de dossiers. De plus, ces projets n'ont pas hésité à demander une extension de leur périmètre d'intervention pour mobiliser plus de propriétaires (même si le besoin n'était pas toujours partagé) ou à remettre en question leur stratégie d'animation quand celle-ci se montrait infructueuse.

Les projets d'efficacité moyenne (~) :

Étonnamment, les projets d'efficacité moyenne étaient plus habitués à travailler ensemble que les deux autres classes. Les partenaires étaient de bonne volonté au lancement du programme et 62% des projets se sont **concentrés sur le démarchage des petits et très petits propriétaires** (<10 ha), espérant pouvoir compter sur le regroupement de propriétaires. Mais au-delà de cet aspect, les **stratégies d'animation déployées par ces projets nous paraissent être les plus déficientes**. Les coordinateurs des projets se sont confrontés à des **vagues de défaitisme** de la part des partenaires à la vue des critères d'éligibilité et aux difficultés rencontrées pour le montage des premiers dossiers. Le blocage initial de Dynamelio a été jugé par les acteurs comme **très pénalisant**. Ainsi, certains projets ont plus ou moins délaissé le travail d'animation voire abandonné le projet pour l'un d'entre eux. Beaucoup se sont **concentrés sur la réalisation de réunions d'information** en se détournant des visites de terrain qui sont pourtant décisives pour pouvoir proposer et s'assurer de la compatibilité du dispositif Dynamelio. D'autre part, ce sont les projets qui ont le plus **souffert de la superposition des aides publiques** à l'amélioration des peuplements car les ¾ des territoires étaient en situation de concurrence. Dynamelio ressortait souvent comme l'ultime choix parmi le bouquet d'aide existant.

En opposition avec la timidité des actions d'animation des propriétaires, ils ont été **particulièrement prolifiques en réalisation d'études et d'initiatives au bénéfice de la filière forêt-bois**. Ils ont pris beaucoup plus de libertés dans les sujets traités et les formats utilisés. C'est ici que l'on recense des méthodes de communication très originales par des ateliers d'échanges ou des films sur la filière, de la R&D en informatique pour la télédétection, le développement d'applications de diagnostics sylvicoles ou de partage de chantiers publics/privés, d'actions sur le foncier forestier, etc. Ces initiatives répondaient à

des enjeux locaux comme la création d'associations pour répondre rapidement à la carence en gestionnaire forestier, la nécessité d'une interface entre les propriétaires et les financeurs, la commercialisation de plaquettes paysannes, le renouvellement des ressources humaines en forêt, etc.

Les projets de faible efficience (-) :

Bien que ces projets n'aient obtenus que très peu de résultats, ils présentent des efforts d'animation des propriétaires parfois plus importants que la catégorie précédente. L'accent a globalement été mis sur le démarchage et les rencontres individuelles de terrain avec des résultats plutôt satisfaisants. Mais **la stratégie d'animation présente des imprécisions** qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats souhaités. Tout d'abord, les visites terrain ne visaient pas toujours des propriétaires de peuplement pauvres et ces actions pouvaient être intégrées à l'activité habituelle des entreprises. Ensuite, les actions de sensibilisation ont pu cibler d'autres objectifs comme l'incitation à la rédaction de documents de gestion durable plutôt que le montage de dossiers d'aide. Enfin, l'animation s'est souvent retrouvée en suspens par des départs de chargé de missions ou même de structures qui n'ont pas toujours été remplacées, ce qui ne valorise donc pas le travail effectué. Tout cela explique très certainement le très faible taux de concrétisation des visites terrain. Quelques-uns avaient des stratégies d'animation robuste mais la faible taille du territoire et le peu d'intérêt des propriétaires les ont placés dans une situation d'impuissance.

4.3. Cohérence du volet Dynamelio

4.3.1. Les effets dommageables du retard au démarrage du dispositif

La mise en place de l'organisation juridique et administrative et financière du dispositif DYNAMIC BOIS a nécessité un travail important de la part des services administratifs centraux et déconcentrés du ministère de l'agriculture. Le calibrage du volet Dynamelio a en effet reposé sur un long processus de négociation avec la Commission européenne pour la validation réglementaire et de coordination avec le GIP ATGeRi et l'Agence de Service et de Paiement pour l'organisation de la procédure d'instruction. En outre, les conditions d'éligibilité technique ont été confiées à des services régionaux peu impliqués en amont de l'élaboration du dispositif. Ils ont rapidement défini des éléments de spécification régionale en cohérence à priori avec leur doctrine d'action habituelle mais ont dû pour certains ensuite réajuster leurs critères au regard des conditions d'application sur le terrain. L'ensemble de ces difficultés a contribué **à freiner le lancement du dispositif et à entretenir une situation de flou et d'incertitude qui a duré un peu plus d'un an.**

Au démarrage du programme, le manque d'information claire sur les règles d'éligibilité des peuplements pauvres aux aides à l'amélioration d'une part et la mise en place tardive des logiciels d'instruction d'autre part ont ainsi été pénalisant pour certaines étapes de l'animation (pour les projets de l'AMI de 2015). Le retard pris sur ces actions ou les corrections qui ont dû être apportées après les premières communications ont eu **des conséquences durables sur la motivation des partenaires et sur la crédibilité du programme.** 64 % des répondants à l'enquête ont considéré ces blocages comme très pénalisants ou assez pénalisants (Figure 14). Seuls 12% des répondants ont su s'adapter à ces retards et imprécisions pour mener à bien leurs actions malgré tout.

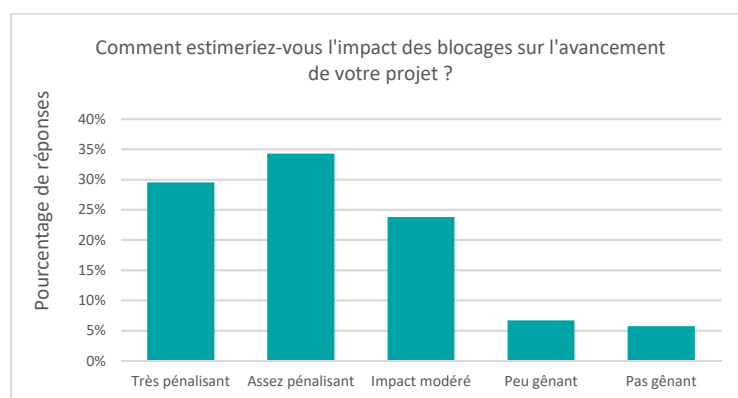


Figure 16 Perception de l'impact du démarrage retardé du dispositif sur l'avancement des projets

En regroupant les réponses individuelles à l'échelle des projets, ce sont donc **25 sur 31 projets** qui estiment que l'impact a été pénalisant pour la poursuite des actions, soit 80 % des projets renseignés. Ainsi, ce retard à l'allumage a laissé **des séquelles**. La prolongation d'un an accordée par l'ADEME et les ministères à certains projets de l'AMI 2015 était nécessaire mais probablement insuffisante pour rattraper ce retard. Le lancement du programme sans règles stables et opérationnelles, bien que justifiée par l'affinage des critères pour plus de pertinence dans l'attribution d'aides publiques, a déstabilisé les prévisions de mise en œuvre des acteurs et les dynamiques initiées dès la formulation des candidatures.

4.3.2. Des critiques importantes sur la rigidité administrative et technique de Dynamelio

Une fois ces blocages initiaux rectifiés, le dispositif d'aide pouvait présenter d'autres freins pour les acteurs des projets sur des considérations techniques ou administratives. Dans l'enquête il leur était demandé de hiérarchiser les 3 principaux freins parmi un grand nombre de modalités proposées. 4 modalités se démarquent (Figure 15). Le principal frein mentionné par plus d'un répondant sur deux concerne la complexité administrative de dépôt des dossiers d'aide. Viennent ensuite le taux de subvention de 40% jugé trop faible, la surface minimale de 4 ha des chantiers trop restrictive et l'inadéquation des critères d'éligibilité des peuplements. Concernant le taux de subvention on a pu noter que certains projets ont fait appel à des financements privés complémentaires qui ont semble-t-il confirmé que le critère financier pouvait être limitants dans un certain nombre de cas.

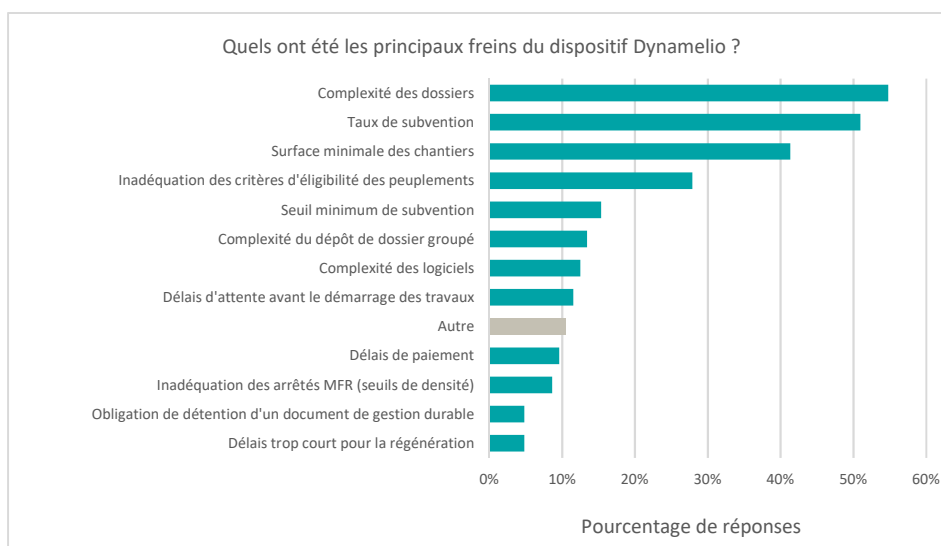


Figure 17 Perception des freins internes du dispositif Dynamelio

4.3.3. Une bonne coordination administrative en phase d'instruction

La bonne coordination entre les partenaires et les services instructeurs/financeurs (ADEME, Région, DRAAF, DDT(M)) a été un facteur de succès du dispositif. Parmi ces services, **les DDT ont eu le plus gros du travail et leur implication déterminante a été saluée** par plusieurs projets. Leur mobilisation s'est notamment souvent illustrée en amont du montage des dossiers pour pré-valider les projets qui pouvaient être présentés.

Des freins relevant de la cohérence interne ont toutefois pu être relevés dans quelques régions. Les critères d'éligibilité ont pu faire l'objet d'interprétations contradictoires entre les DDT et les acteurs des projets. Par exemple en région PACA ou la lecture retenue n'était pas adaptée aux zones de montagne, ce qui n'a pu être résolu que très tardivement.

On notera tout de même que le surplus de travail imposé par la gestion de DYNAMIC BOIS et ses nombreuses visites terrains (dont la plupart n'aboutissent pas), la présence aux COFIL, la saisie des dossiers sous OSIRIS puis le suivi du traitement des subventions **n'a pas été accompagné d'une hausse des moyens humains dans les DDT**. Certains agents n'ont pas pu offrir une grande réactivité aux sollicitations des acteurs des projets et les difficultés administratives induites pour le dépôt d'un dossier d'aide ont pu se répercuter sur la motivation des consortiums.

4.3.4. Une redondance des dispositifs d'aide à l'amélioration qui a quelquefois contribué à éclipser Dynamelio

Les régions et départements français sont nombreux à piloter des fonds européens ou des dispositifs propres proposant une aide à l'amélioration des peuplements pauvres à tel point que, rares sont les territoires de projets pour lesquels le dispositif Dynamelio n'était pas en partie redondant avec une aide financière préexistante. Les projets, en soumettant leur candidature aux AMI, avaient au départ comme ambition de multiplier les possibilités de financement d'un projet de reboisement pour un propriétaire du territoire.

Pour qualifier les interactions entre ces différentes aides forestières, la comparaison des critères d'éligibilité aux aides montrent **peu de situations de pure complémentarité**. Mais les situations de concurrence n'ont pas perturbé de la même manière le déploiement de Dynamelio sur les territoires concernés. On identifie trois régions sur lesquelles des aides européennes ont eu un effet concurrentiel particulièrement négatif. Il s'agit de la région Occitanie (Fonds Carbone), Bretagne (Breizh Forêt Bois) et Normandie (PDR). La quasi-totalité des projets situés dans ces régions n'ont pas consommé plus de 25% de leur l'enveloppe Dynamelio, **les dossiers de demande d'aide étant dirigés préférentiellement vers ces dispositifs bénéficiant d'une plus grande antériorité et de critères plus avantageux** (taux d'aide allant jusqu'à 60% et surface minimale autorisée à 2ha). Ainsi, les efforts d'animation entrepris sur ces territoires ont surtout servi au montage de dossiers financés par un autre biais, ce qui présente les mêmes retombées positives pour la filière forestière et pour le propriétaire mais nuit à l'efficacité du volet Dynamelio des projets dans l'évaluation de DYNAMIC BOIS.

4.4. Pertinence du volet Dynamelio

Cette question interroge les grands objectifs du programme et leur concrétisation stratégique au regard des enjeux rencontrés par les acteurs de terrain. La réponse est déclinée en 3 axes qui étudient la pertinence sylvicole, la pertinence environnementale et enfin la pertinence économique.

4.4.1. **Pertinence sylvicole : un dispositif plus adapté aux travaux de transformation qu'à ceux de conversion ou de balivage**

Une dizaine de projets misaient majoritairement sur le montage de dossiers de balivage ou de conversion pour atteindre leurs objectifs en surface de peuplements améliorés. De plus, les propriétaires de peuplements pauvres, peu habitués à la gestion sylvicole semblaient d'avantages intéressés par ces solutions techniques. Or les projets ont été confrontés à **de plus grandes difficultés pour présenter ce genre d'actions sylvicoles par rapport au renouvellement par coupe rase et reboisement**. Ces difficultés d'ordre technique posées par les critères d'éligibilité et de contrôle avaient été relevées et remontées auprès de l'ADEME et du MAA lors de la préparation et de la publication de l'instruction technique AMI DYNAMIC BOIS par certains projets. Mais celles-ci n'ont pas pu être résolues et nous listons ci-dessous quelques critères qui ont été limitants.

Concernant les travaux d'amélioration :

- Le soin à apporter à ce type d'intervention (respect du cloisonnement, des arbres désignés, du sol, des infrastructures...) est jugé trop contraignant par les exploitants pour les coupes d'amélioration à réaliser dans ce contexte, et les propriétaires n'estiment pas très favorables les conditions d'exploitation qui en découlent, craignant pour la qualité du travail réalisé et la qualité de leurs peuplements.
- Le faible taux de financement (40 %) et l'assiette limitée des opérations subventionnées (marquage) apparaissent souvent insuffisants aux propriétaires qui préfèrent réaliser les opérations sans les contraintes liées au montage d'un dossier et aux engagements qui y sont liés.
- Le plancher minimum de 1000 € de subvention à accorder pour rendre un dossier éligible nécessite une surface très importante de chantier. Avec un coût du marquage d'environ 200 €/ha, il faudrait au minimum un dossier de 12,5 ha pour pouvoir être éligible. Or, dans le contexte de morcellement du parcellaire et avec les difficultés de trouver puis regrouper des surfaces, certains propriétaires jugent que l'aide apportée ne couvre pas le temps passé au montage de dossiers aussi importants et aux contraintes qui y sont liées.

Concernant les travaux de conversion :

Ce genre d'itinéraires sylvicoles peut se révéler incompatible avec les critères de temporalité à respecter (pas d'exploitation avant la complétude du dossier, travaux finançable à commencer au maximum 1 an après la notification de l'accord de l'aide et pas plus de 4 ans après le début de l'exécution). Les soins culturaux à la régénération naturelle des feuillus demanderaient plus de temps et de souplesse pour pouvoir intégrer suffisamment d'interventions de cloisonnement et d'entretien dans les opérations subventionnables.

4.4.2. Pertinence environnementale : une prise en compte minime des enjeux environnementaux et une faible intégration des acteurs compétents en la matière

Le programme DYNAMIC BOIS fonde sa pertinence environnementale sur la réduction des gaz à effets de serre par le stockage de CO₂ à long terme dans les futaies nouvellement installées et par la substitution de combustible fossile dans la production de chaleur. Mais la logique de remise en gestion des parcelles délaissées, qui sont des puits de biodiversité et l'extraction privilégiée de bois énergie nécessitent des **précautions quant à l'impact de tels projets sur l'environnement**. L'ADEME, en s'associant avec la FNE souhaitait que soient intégrés les enjeux environnementaux au sein des projets forestiers. Pour cela, la réalisation d'un diagnostic sylvicole préalable était essentielle comme outil pour évaluer le peuplement forestier et proposer la gestion la plus appropriée.

La FNE reconnaît que ces diagnostics sont très hétérogènes et **se limitent trop souvent à la prise en compte de la biodiversité ordinaire et des aspects environnementaux réglementaires**. Cela n'est pas suffisant pour décrire les enjeux environnementaux d'un territoire et les projets auraient gagné à s'associer avec des associations de protection de la nature et des naturalistes du territoire pour compléter la définition de ces enjeux. De plus, *"trop peu de diagnostics font le lien entre la partie état des lieux et leurs fiches de gestion concernant les enjeux environnementaux"* (FNE) et les itinéraires sylvicoles ne sont pas toujours envisagés à la lumière des recommandations en terme de fragilité des sols, de gestion des rémanents, d'espèce protégée ou patrimoniale, d'enjeux paysagers, etc. Enfin, l'état des lieux pour l'identification des enjeux sylvicoles et environnementaux doit nécessairement se faire à **l'échelle territoriale par massif**, et non pas à l'échelle des régions comme cela a pu être fait.

La prise en compte des aspects environnementaux a aussi été contrainte par le **formatage administratif des demandes de subventions**. En effet, le formulaire ne permet pas de saisir la diversité des essences qui composent souvent les peuplements pauvres et seule l'essence principale peut y être inscrite. La plantation d'essences d'accompagnement pour les travaux de transformation est autorisée à condition que la surface en diversification ne dépasse pas 25% de la surface totale des travaux. Il s'agit majoritairement de surfaces reboisées en feuillus qui pourraient contrebalancer l'effet d'enrésinement observé à l'échelle nationale dans les reboisements (Figure 16).

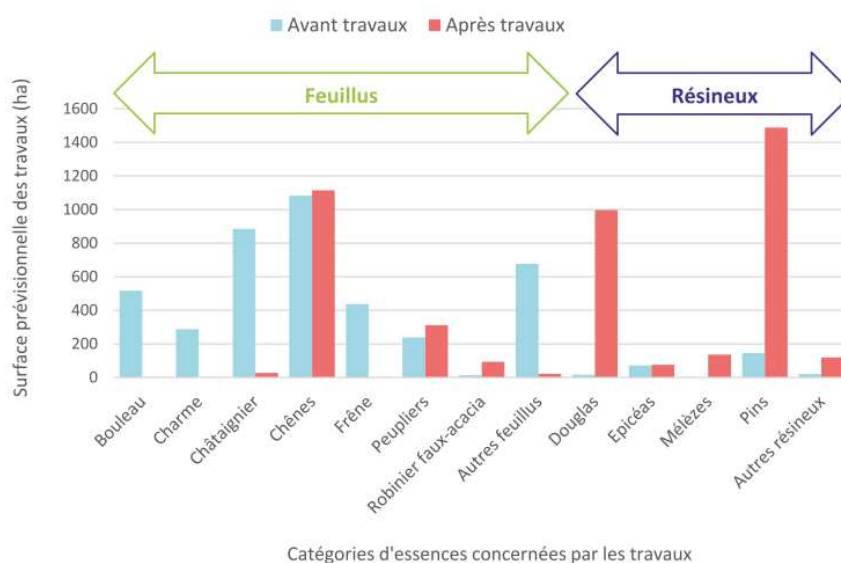


Figure 18 Evolution prévue des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation acceptés

Néanmoins, les possibilités offertes par **l'aide aux actions d'animation ont été une solution pour aller au-delà du diagnostic sylvicole et proposer des démarches innovantes pour prendre en compte les enjeux environnementaux**. Le projet Gerboise a été appliqué localement pour préciser les recommandations de gestion concernant les pratiques liées au bois énergie et en lien avec la fertilité des sols et la biodiversité. Des parcelles subventionnées en amélioration ont été retenues pour des suivis expérimentaux. Des formations des propriétaires aux enjeux environnementaux ont pu avoir lieu mais les projets auraient pu solliciter plus largement l'intervention des associations de protection de la nature, présentant un savoir-faire reconnu en matière d'animation.

4.4.3. Pertinence économique : un objectif ambitieux victime des conjonctures du marché de l'énergie

Les prix de vente de bois énergie particulièrement bas ont pu être limitants pour convaincre les propriétaires de passer à l'acte pour le renouvellement de leur forêt. Ainsi, il est important de comprendre le décalage entre le prix minimum attendu par un propriétaire pour déclencher la coupe, et le prix du marché proposé par les opérateurs. Pour ce qui est du bois sur pied, la médiane du prix minimum déclencheur d'un chantier estimé par les professionnels est de 10 €/tonne, bien que les réponses aient une amplitude allant de 1 à 70 €/tonne. Or, on trouve dans certaines régions des acheteurs proposant des prix de l'ordre de 1,5 à 2 €/tonne. Il est reconnu par les acteurs que c'est l'absence de débouché du bois énergie qui maintient le prix d'achat du bois énergie au propriétaire très bas.

DYNAMIC BOIS n'a pas eu l'effet escompté sur le développement de la filière énergétique du bois. **La conjoncture du marché du bois sur la période du programme est devenue clairement défavorable**, devant faire face à des aléas climatiques et une concurrence accrue avec les énergies fossiles. Dans ce contexte, le dispositif a évidemment perdu en pertinence, les incitations financières n'étant plus suffisantes pour orienter l'approvisionnement des chaufferies vers la biomasse exclusivement. L'intérêt même des chantiers bois énergie était momentanément nul quand les filières locales se retrouvaient dans des situations de sur-stockage. Mais cela illustre un manque de souplesse et d'adaptabilité du dispositif face à aux aléas économiques dans un contexte où l'usage de cette solution énergétique ne devrait faire qu'augmenter.

Le programme aura tout de même permis d'augmenter nettement la qualité des peuplements ayant bénéficiés de subventions pour leur amélioration. La hausse de la plus-value induite sur les produits bois à venir aura des retombées économiques très profitables à la filière et aux territoires des projets.

5. Synthèse et recommandations

L'analyse approfondie du dispositif nous a permis de mettre en évidence la grande diversité des configurations en matière de dynamique de projet et de contexte de déploiement des activités de développement forestier. Dans une situation aussi contrastée il est difficile de définir avec précision une série de facteurs explicatifs du succès ou de l'échec relatif d'un projet par rapport à un autre. Cependant on peut dégager de cette expérience quelques grands enseignements généraux relatifs d'une part à la conception du dispositif DYNAMIC BOIS et d'autre part aux conditions de mise en œuvre des projets. Il est alors possible de formuler à l'issue de cette expérience un certain nombre de recommandations relatives aux initiatives futures en matière de développement forestier.

5.1. Un dispositif innovant et ambitieux marqué par quelques problèmes d'ajustement technico-administratifs

5.1.1. Un portage institutionnel inédit et fécond

La collaboration entre l'ADEME, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les enjeux de mobilisation de la biomasse forestière constitue une avancée positive en faveur d'une approche plus intégrée de l'enjeu de développement forestier. Les objectifs généraux du dispositif témoignent de cette volonté de coupler davantage la valorisation de la forêt avec les acteurs de l'économie du bois et avec les enjeux territoriaux (énergétiques notamment).

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°1 : Le portage interministériel des actions de développement forestier est à encourager, voire à systématiser, dans la perspective de promouvoir une approche intégrée et une convergence des dispositifs de soutien. Des progrès ont été faits en matière d'articulation entre les enjeux de gestion forestière et de développement des chaînes de valeur (bois énergie pour DYNAMIC BOIS) mais des efforts sont à réaliser pour intégrer davantage les enjeux liés à la biodiversité, au changement climatique et à l'aménagement du territoire.

5.1.2. Une complémentarité opportune du couplage animation / investissement

Pour la première fois un dispositif d'appui au développement forestier (Volet Animation) était couplé à un dispositif d'aide à l'investissement forestier (Dynamelio) et d'aide à l'investissement matériel. Il ne fait pas de doute que cette association est à bénéfice réciproque et que l'assemblage des trois contribue à renforcer l'effet incitatif pour l'ensemble des acteurs à s'engager dans une démarche collective. Dans beaucoup de situations l'animation a permis d'optimiser le travail de ciblage des propriétaires éligibles et de faciliter l'administration des dossiers de subvention. De même, l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une solution d'appui financier aux travaux forestiers et à l'achat de matériel renforce la légitimité des actions d'animation auprès des propriétaires et des acteurs de la filière. On peut néanmoins remarquer que le ciblage trop restrictif du dispositif d'appui (Dynamelio) auquel est associée l'action d'animation ne permet pas d'optimiser au mieux les moyens qui y sont consacrés. Autrement dit, l'animation à l'échelle d'un massif génère une émulation collective indifférenciée sur laquelle il est difficile de capitaliser dans la mesure où le levier financier ne concerne finalement qu'un nombre limité de propriétaires (ceux qui possèdent des peuplements dits économiquement « pauvres » dans ce cas). De plus, il est indéniable que l'enjeu de répondre aux objectifs de mobilisation fixés par Dynamelio a largement pris le dessus sur les possibilités d'expérimentation collectives offertes par le volet animation. Ce dernier volet a été très souvent envisagé non pas comme une fin en soi avec ses propres objectifs de réalisation, mais comme un moyen au service de la réussite des volets d'investissement.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°2 : Le couplage entre des dispositifs de soutien à l'investissement et d'animation sont à privilégier afin d'encourager la synergie des actions de mobilisation des propriétaires forestiers et des acteurs de la filière. Néanmoins, il est nécessaire de veiller à ce que ce couplage ne soit pas exclusif et que l'action d'animation s'articule aussi avec l'ensemble des autres dispositifs de soutien à l'investissement disponibles à l'échelle du territoire. Il faut aussi être en mesure d'explicitier clairement les objectifs respectifs de chacun des dispositifs afin

d'éviter que l'un (l'animation) ne soit envisagé qu'au service de la réussite des autres (les objectifs de résultat en matière d'investissement).

5.1.3. Un cadre administratif et financier adapté sur les volets investissement et animation mais à améliorer sur la partie amélioration des peuplements

Les volets investissement et animation ont été parfaitement calibrés et adaptés aux besoins du dispositif. Dans l'ensemble les projets n'ont pas manqué de moyens d'animation et ont été en mesure de financer la plupart des investissements identifiés comme pertinents à l'échelle du territoire de projet. Le volet Amélioration (Dynamelio) a quant à lui été critiqué pour son retard de mise en œuvre et pour son faible taux de subvention (40%). Le retard au démarrage du dispositif Dynamelio est lié aux difficultés de validation du régime d'aide auprès de la Commission Européenne. Cette situation a posé problème moins pour une question de perte de temps que pour ses conséquences dans certains territoires sur la crédibilité du dispositif. Concernant le taux de subvention jugé trop faible, il faut reconnaître effectivement qu'il se situe nettement dans la fourchette basse par rapport à des dispositifs similaires. Il est toutefois difficile de juger de l'effet objectivement limitant de ce taux en matière de rentabilité technico-économique pour les chantiers potentiellement éligibles au dispositif. Toutefois, le plancher minimal de 1 000 € pour les chantiers d'amélioration – nécessitant alors des surfaces de traitement très importante – s'est avéré effectivement une contrainte technico-économique importante. De même le seuil de minimal de 4 ha s'est avéré contraignant au regard de la cible visée et a entraîné des complications administratives supplémentaires pour pouvoir constituer des groupes d'îlots éligibles.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°3 : Il existe une forte variabilité des dispositifs de soutien à l'investissement forestier qui résulte de la diversité de plus en plus grande des financeurs (privés et publics). Il est nécessaire à l'échelle régionale d'organiser les conditions d'une meilleure articulation des différents dispositifs dans une perspective de planification pluriannuelle afin de garantir leur cohérence administrative et financière et d'apporter de la lisibilité sur leur complémentarité technique. Enfin, pour éclairer le débat sur le « bon » taux de subvention il semble nécessaire de travailler à une meilleure connaissance des conditions technico-économiques de mobilisation de la ressource forestière et de leurs variabilités.

5.1.4. Des orientations techniques pour l'amélioration des peuplements à simplifier et des bonnes pratiques environnementales à favoriser

Le dispositif Dynamelio a été calibré pour cibler les soutiens à l'investissement sur les peuplements considérés comme économiquement « pauvres », ce qui devait correspondre aux taillis sous futaie et aux accrues forestiers. Cette qualification des peuplements cibles reposait sur des critères techniques définis régionalement, sans pour autant que ces critères ne reflètent un quelconque particularisme régional du point de vue forestier. On peut comprendre la nécessité de justifier de la pertinence de l'aide publique sur la base d'un critère économique – même si cette procédure nécessite un diagnostic sylvicole (potentiellement contestable) préalable à l'identification des propriétaires cibles – mais il ne semble pas pertinent de le différencier régionalement. L'autre caractéristique technique du dispositif Dynamelio était la nature des opérations éligibles. Les ambitions de départ en matière d'impact environnemental ou d'adaptation au changement climatique étaient nettement moins mises en avant. La doctrine du dispositif n'était pas de prioriser un type d'opération par rapport à l'autre mais on a pu constater que les transformations ont été largement privilégiées par rapport aux conversions et aux améliorations. Ce résultat est fortement lié aux contraintes financières et administratives du dispositif (seuil de surface, délai de réalisation des travaux, plancher des dépenses ...) mais il interroge aussi sur la capacité potentielle d'orientation des pratiques sylvicoles d'un tel dispositif. En effet, il est probable qu'à l'avenir l'enjeu des aides publiques soit tout autant de compenser la faible rentabilité économique (ou de gérer les dégâts sanitaires) que d'inciter à des modes de gestion mieux disant d'un point de vue environnemental. Dynamelio avait par exemple introduit une possibilité de promouvoir la diversification mais, en limitant sa part à 25% maximum de la surface, elle n'a pas permis de développer des itinéraires de peuplements mélangés ou le traitement irrégulier des peuplements comme le souhaitaient certains acteurs.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°4 : La définition des critères d'éligibilité des peuplements forestiers à un dispositif de soutien à l'investissement doit reposer sur des considérations techniques (économiques, sanitaires ...) simplifiées et non différenciées régionalement, et qui dans l'idéal peuvent être établies à partir d'éléments de diagnostic objectifs et rapidement mobilisables à l'échelle des massifs. L'utilisation de ces dispositifs à des fins d'incitation à la mise en œuvre d'itinéraires sylvicoles alternatifs (environnement, agroforesterie, adaptation au changement climatique...) doit être encouragée. De même il serait pertinent de promouvoir une logique d'éco conditionnalité des aides à la sylviculture qui pourrait s'appuyer sur une plus forte incitation à la certification ou à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales. La définition des opérations sylvicoles éligibles doit quant à elle être établie sur des bases régionales en s'appuyant sur une concertation élargie à une diversité d'acteurs, dont notamment les associations environnementales.

5.1.5. Un système de suivi et de monitoring à généraliser

Pour finir, le dernier enseignement que nous tirons de cet exercice d'évaluation du dispositif DYNAMIC BOIS est la pertinence du déploiement ex ante d'un système de suivi et de monitoring du dispositif et de sa mise en œuvre. Même si des ajustements dans les procédures de saisie et de *reporting* seraient nécessaires, on ne peut que constater l'efficacité et la pertinence de la collaboration avec le GIP ATEGeRi dans la perspective d'inscrire tout dispositif d'action publique dans une logique d'évaluation, de retour d'expérience et d'apprentissage continu.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°5 : Tous les dispositifs de soutien au développement forestier doivent s'accompagner d'un système de suivi et de monitoring en travaillant sur la base d'une capitalisation des expériences précédentes afin de consolider une base stabilisée de critères et d'indicateurs pertinents et comparables d'un projet à l'autre. Afin d'optimiser le processus de *reporting* il est nécessaire de coupler au maximum la procédure d'instruction des demandes d'aide avec la procédure de saisie des indicateurs de moyens et de résultat.

5.2. Des dynamiques de projet hétérogènes qui témoignent de l'enjeu des partenariats forestiers et territoriaux

5.2.1. Une diversité de configurations partenariales entre les acteurs forestiers et territoriaux

Les projets DYNAMIC BOIS se sont appuyés sur un ensemble très hétéroclite de configurations partenariales qui ont donné lieu à des dynamiques collectives plus ou moins abouties. Dans les situations où les partenaires n'ont pas fait défaut en cours de projet, le résultat conduit à minima à l'agrégation d'actions individuelles et au mieux à la réalisation d'actions en commun. Il est difficile à l'issue de l'évaluation de définir une configuration partenariale « idéale » mais il semble que les projets portés par les CRPF, les interprofessions, les collectivités et les URCOFOR se sont distingués par leur meilleure capacité à maintenir une dynamique collective sur le temps long et à initier des actions innovantes en lien avec la filière ou les territoires. Il apparaît aussi que pour la réussite du volet amélioration il est déterminant qu'une collaboration saine et efficace s'instaure entre les acteurs de l'ingénierie forestière privée (CRPF, chambres d'agriculture) et ceux de l'ingénierie forestière publique (experts, coopératives, gestionnaires forestiers). L'efficacité du développement forestier repose en effet autant sur la compétence technique des différents opérateurs que sur leur capacité à garantir à l'échelle des territoires un climat de confiance en matière de conseil à la gestion et d'organisation du marché de la maîtrise d'œuvre.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°6 : La dynamique de projet à l'échelle d'un territoire est un outil privilégié pour travailler conjointement au décloisonnement des enjeux forestiers et à la consolidation des partenariats professionnels. Ces objectifs doivent être clairement définis et explicités au démarrage du projet afin de s'assurer de l'engagement sur la durée de l'ensemble des parties prenantes. Il semble aussi que la nature du porteur de projet soit déterminante et qu'il soit préférable de privilégier les acteurs ne portant pas d'intérêts économiques et disposant déjà d'une expérience d'accompagnement des dynamiques collectives à l'échelle du territoire concerné.

5.2.2. Une expérience collective qui se consolide dans le domaine de l'animation de la propriété privée

Dans le cadre des actions d'animation organisées dans le but de sensibiliser, de conseiller et de regrouper les propriétaires forestiers, les projets DYNAMIC BOIS ont eu l'occasion de mettre à l'épreuve un ensemble de stratégies d'animation de la propriété privée. Les différentes expériences confirment la nécessité de conduire à l'échelle des massifs des actions d'animation organisées de manière à cibler les propriétaires en fonction des objectifs de développement prioritaires (peuplements « pauvres », regroupements, documents de gestion ...) et à articuler les dispositifs d'information collective (chantiers vitrine, réunions, presse ...) avec les actions de sensibilisation individuelles (courrier, contact téléphonique, visite de terrain). Il s'avère en outre que la collaboration entre les différents acteurs de l'ingénierie forestière évoquée précédemment offre un potentiel important de démultiplication de l'effet de ces actions d'animation. Il semble néanmoins que dans l'ensemble les projets ne se sont pas suffisamment appuyés sur les élus locaux pour renforcer l'ancrage territorial de leurs actions de développement forestier. Ces élus sont pourtant potentiellement des relais importants de la sensibilisation des propriétaires forestiers et de leur mobilisation dans ce type de démarche. Enfin, le constat est le même pour l'ensemble des projets, il ne fait pas de doute que ces opérations d'animation, et plus généralement de développement forestier, se caractérisent par leur forte inertie et qu'il faut généralement plusieurs années avant de pouvoir capitaliser sur les efforts de sensibilisation engagés à l'échelle des massifs.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°7 : Toute opération d'animation de massif en vue de conduire des actions de développement forestier doit s'appuyer sur une stratégie de priorisation des objectifs et une méthodologie rigoureuse de sensibilisation individuelle et collective des propriétaires. Toutefois, compte tenu de la particularité des enjeux de développement forestier on peut s'interroger sur la pertinence de conduire ces actions en mode projet, c'est-à-dire sur une période limitée de temps. Il semble qu'il existe un enjeu fort de pérenniser (éventuellement dans le prolongement d'une période de lancement soutenue par un projet) les moyens consacrés à la mobilisation des propriétaires dans la perspective de mettre en place sereinement une stratégie de hiérarchisation des priorités et de contribuer progressivement à la consolidation d'un réseau local de soutien au développement forestier.

5.2.3. Des initiatives innovantes dont la diffusion doit être renforcée

La dynamique de projet et les moyens d'animation avaient pour objectif de contribuer au développement forestier dans les territoires ciblés mais ils avaient aussi vocation d'accompagner le lancement ou la poursuite d'initiatives innovantes. L'évaluation a permis de recenser un certain nombre d'actions innovantes qui concernent une grande diversité de thématiques : fertilité des sols, gestion concertée forêt publique/forêt privée, communication et médiation, plateformes numériques d'échanges de données etc. La plupart de ces initiatives ne sont pas nouvelles, elles sont souvent portées par certains acteurs depuis de nombreuses années mais elles ont bénéficié du dispositif DYNAMIC BOIS pour retrouver un nouvel élan. Toutefois, on constate aussi que bien souvent ces idées innovantes rencontrent des difficultés soit à aboutir à une concrétisation opérationnelle, soit à se diffuser largement auprès des utilisateurs potentiels. Or, dans la plupart des cas ce ne sont pas les solutions techniques qui font défaut mais les capacités d'entraînement et de mobilisation des partenaires et des utilisateurs. L'enjeu de susciter de nouvelles innovations est toujours bien présent dans le domaine forêt-bois – il existe une grande diversité de problématiques qui nécessitent notamment des développements numériques et des innovations organisationnelles – mais il paraît tout aussi important de cibler le soutien sur la diffusion des innovations existantes et d'accompagner les porteurs de projet à mieux diagnostiquer les obstacles au déploiement de leurs outils innovants.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°8 : Dans le cadre des appels à projet (thématiques ou non) consacrés au soutien à l'innovation dans le domaine forêt-bois il est indispensable de promouvoir spécifiquement des moyens et des techniques d'accompagnement à la diffusion des innovations auprès des utilisateurs potentiels. Il est nécessaire aussi de s'appuyer dans le cadre de ces projets sur les organismes compétents en matière de promotion et de diffusion des innovations (pôle de compétitivité, CRPF, chambres d'agriculture, FCBA etc.).

6. Conclusion / Perspectives

En complément des éléments d'apprentissage relatifs à la mise en œuvre du dispositif DYNAMIC BOIS présentés ici, cet exercice d'évaluation nous invite à nous interroger sur les enjeux de l'action publique en matière de développement forestier. Il apparaît en effet que cette expérience confirme qu'il existe dans un grand nombre de territoires des freins structurels au déploiement de la gestion forestière, à la mobilisation de la ressource et à la structuration des chaînes de valeurs. Depuis maintenant plus de 15 ans et la mise en œuvre des premiers Plans de Développement de Massif (PDM) nous disposons d'un recul suffisant pour constater que traiter ce problème implique de prendre en considération deux paramètres importants.

En premier lieu il faut admettre qu'en l'état actuel des choses, une partie non négligeable des forêts ne peut pas être intégrée dans une dynamique de gestion active (conditions technico-économiques et sociotechniques), ou pour le moins que les trajectoires de développement forestier sont très hétérogènes à l'échelle des massifs. Toute opération de développement conduite à l'échelle d'un massif doit donc reposer sur une stratégie planifiée de ciblage opérationnel de l'action d'animation afin de gagner en efficacité et en pertinence.

En second lieu il faut intégrer le fait que le développement forestier dans ces territoires nécessite un travail soutenu et continu dans le temps d'ingénierie forestière et d'équipement des massifs. Il s'agit d'un enjeu d'aménagement du territoire qui doit s'opérer en étroite relation avec les collectivités locales. Il faut aussi assumer que ce développement forestier constitue une action d'investissement pour le futur dont le coût doit être évalué au préalable et dont la prise en charge doit être répartie de manière concertée entre les acteurs privés et publics, locaux et nationaux. Pendant longtemps ces actions de développement forestier se sont inscrites dans une stratégie de mobilisation de la ressource, à l'avenir il est probable qu'il sera nécessaire de réviser cette orientation dominante au profit d'une logique plus intégrée de résilience et d'adaptation au changement climatique. L'erreur serait alors de considérer qu'il ne s'agit que d'un ajustement des référentiels techniques de gestion forestière alors que l'enjeu nécessitera de nouer un lien fort entre la forêt et la société en proposant un développement forestier qui intègre les préconisations et les attentes des usagers, des riverains, des associations environnementales et des élus locaux.

INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1 Montant total des aides programmées et attribuées dans le cadre du dispositif DYNAMIC BOIS (en M€).....	7
Figure 2 Montant total des investissements prévus et réalisés dans le cadre du dispositif DYNAMIC BOIS (en M€).....	8
Figure 3 Critères d'évaluation du programme DYNAMIC BOIS.....	10
Figure 4 Démarche méthodologique	10
Figure 5 Répartition des projets DYNAMIC BOIS sur le territoire national.....	11
Figure 6 Répartition des projets DYNAMIC BOIS selon la catégorie des coordinateurs.....	11
Figure 7 Perception de l'importance de la part des peuplements pauvres sur le territoire des projets.....	12
Figure 8 Diagramme en boîte du pourcentage de peuplements forestiers principalement feuillus des projets	12
Figure 9 Perception du niveau des prix du bois	12
Figure 10 Diversité des dispositifs d'aide existants sur le territoire des projets.....	13
Figure 11 Nombre de nouveaux documents de gestion durable par catégorie et surfaces associées	14
Figure 12 Nombre de nouvelles structures de regroupement par catégorie et surfaces associées	15
Figure 13 Réalisation de l'objectif consolidé en nombre d'investissements	15
Figure 14 Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en surface travaillé selon les types de travaux	16
Figure 15 Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume récoltés selon la qualité des bois..	16
Figure 16 Perception de l'impact du démarrage retardé du dispositif sur l'avancement des projets.....	19
Figure 17 Perception des freins internes du dispositif Dynamelio	20
Figure 18 Evolution prévue des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation acceptés.....	22

TABLEAUX

Tableau 1 Paramètres de position des variables d'actions d'animation pour les projets qui en ont menées	14
Tableau 2 Typologie des projets selon le rapport moyen d'animation propriétaires/résultats amélioration.....	18

SIGLES ET ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
CFT	Charte Forestière de Territoire
CNPF / CRPF	Centre National de la Propriété Forestière / Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT(M)	Direction Départemental des Territoires (et de la Mer)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
FCBA	Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement
FFTE	Fonds de Financement de la Transition Energétique
FNE	France Nature Environnement
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDM	Plan de Développement de Massif
PNR	Parc Naturel Régional
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
TEPOS	Territoire à Energie POSitive

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ETUDE EVALUATIVE DU DISPOSITIF DYNAMIC BOIS

En 2015 et 2016, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont sélectionné 43 projets destinés à mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes d'amélioration forestière et de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici était non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité et l'efficacité opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif en matière de pertinence et de cohérence à l'aune des contextes et enjeux nationaux et territoriaux.

A l'issue de cette évaluation, les recommandations formulées consistent (i) à encourager les initiatives partenariales et territorialisées d'appui au développement forestier, (ii) à préconiser un ajustement des conditions administratives et financières des dispositifs de soutien à l'investissement forestier afin d'en simplifier l'accès et de promouvoir des itinéraires sylvicoles plus diversifiés, et (iii) à soutenir l'ensemble des dynamiques de projet qui peuvent contribuer non seulement à l'émergence mais surtout à la diffusion de pratiques innovantes dans le domaine de la gestion forestière et de la mobilisation des bois

